



D.R.

par Tru Dô-Khac (79),
président d'X-Propriété intellectuelle

Protéger l'innovation pour mieux la partager

IL EXISTE un large consensus pour encourager l'innovation considérée comme un moteur de croissance et d'emploi, mais on constate une grande diversité d'approches sur les mesures concrètes à appliquer. Le groupe X-Propriété intellectuelle est particulièrement sensible à une proposition pour une « culture de la propriété intellectuelle », qui figure en bonne place dans un rapport émis par les Ingénieurs et Scientifiques de France. Que cette proposition soit avancée par ces acteurs économiques n'est pas étonnant. Pour innover, il faut d'abord créer, un talent bien ancré chez les ingénieurs et scientifiques. Et pour créer, il faut protéger, sans doute par le secret des affaires, mais également par des dispositifs reposant sur la propriété intellectuelle. Protégée, l'innovation peut être durablement partagée.

Des inventeurs porteurs de brevets se regroupent ; une marque forte valorise des savoir-faire méconnus ; l'éditeur logiciel et l'utilisateur se rejoignent dans une perspective de coproduction de logiciel libre ; les auteurs libèrent la circulation de leurs œuvres tout en se réservant les droits d'adaptation source de prestations ; de jeunes pousses concluent des accords de distribution avec des industriels puissants, des porteurs de projets se retrouvent sur une plateforme technologique.

Pour protéger et partager l'innovation, une culture de la propriété intellectuelle doit se déployer tant en amont du cycle de l'innovation, lors de la genèse des inventions et créations, qu'en aval lors de la commercialisation et de l'usage de produits et services porteurs de propriétés intellectuelles. Largement diffusée, elle pourra ouvrir la voie à de nouveaux modèles d'affaires, notamment pour l'entreprise numérique, résultat de la collision entre les systèmes d'information et les nouveaux usages de la propriété intellectuelle. Le défi est notable.

Cette conviction conduit naturellement à un appel pour intégrer des formations en propriété intellectuelle dans les cursus des ingénieurs et gestionnaires d'entreprise. Elle amène aussi à inviter les associations d'anciens élèves de grandes écoles d'ingénieurs et de commerce à créer des groupes de réflexion et d'échanges sur un usage équilibré et durable de la propriété intellectuelle. ■